

# Ordre des hygiénistes dentaires du Manitoba

## Compétences des hygiénistes dentaires

*Ce document présente les compétences de premier échelon en hygiène dentaire;  
il a été créé avec l'aide et est utilisé avec la permission du*

**Bureau national de la certification en hygiène dentaire  
du College of Registered Dental Hygienists of Alberta et de  
l'École d'hygiène dentaire de l'Université du Manitoba**

**Août 2007**

## **POSTULAT**

*Les postulats suivants reposent sur des concepts modèles d'hygiène dentaire.*

### **Les hygiénistes dentaires professionnels :**

- répondent aux critères d'autorisation du Manitoba;
- mettent en pratique des modèles de soins d'hygiène dentaire;
- exercent d'après des connaissances et des théories fondées sur les résultats;
- exercent en collaboration avec leurs clients, leurs collègues et d'autres professionnels de la santé;
- fournissent des services axés sur la clientèle, pour prévenir et traiter les maladies bucco-dentaires, et pour favoriser le mieux-être;
- prennent part à divers domaines clés de responsabilités reliés à la pratique de l'hygiène dentaire (aspects cliniques, éducation, promotion de la santé, administration, recherche, etc.);
- sont légalement, éthiquement et professionnellement responsables de leurs pratiques et reconnaissent leurs limites personnelles;
- maintiennent leurs compétences à jour grâce à divers moyens (établissement d'objectifs, réflexion, formation continue, recherche, etc.);
- possèdent la formation, les compétences et les titres professionnels requis pour procéder à des interventions pratiques de pointe.

### **Les clients des hygiénistes dentaires professionnels :**

- peuvent être des particuliers ou les représentants de ceux-ci (tuteur, personne soignante), des familles, des groupes, des établissements, des communautés ou des populations;
- comprennent des personnes de tous genres et de tous âges;
- ont des besoins, des exigences, des motivations, des ressources (notamment d'accès aux soins), des déterminants de la santé, des définitions de bien-être et des cultures uniques et diversifiés;
- sont des partenaires ou des partenaires potentiels à qui appartient le processus de soins d'hygiène dentaire et qui en assument les responsabilités;
- sont des consommateurs qui s'attendent à des soins d'hygiène dentaire efficaces, mais qui peuvent n'être pas en mesure d'évaluer la qualité des services fournis;
- ont droit de recours dans l'éventualité où des soins d'hygiène dentaire insatisfaisants aient été prodigués.

### **Le milieu de travail des hygiénistes dentaires professionnels :**

- comprend des milieux professionnels divers;
- est influencé par le gouvernement, les lois, la réglementation, les corps professionnels, le public, les philosophies d'emploi et de pratique, la recherche et la technologie;
- englobe des facteurs physiques, sociaux, économiques et culturels qui interagissent de manière prévisible et imprévisible;
- est dynamique.

### **La santé et le bien-être bucco-dentaires :**

- font partie d'un continuum allant du bien-être au malaise;
- font partie d'un continuum allant du bon état de santé à la maladie;
- fluctuent dans le temps;
- sont influencés par les déterminants de la santé;
- s'influencent mutuellement;
- sont atteignables.

## **Catégories de compétences**

### **ÉVALUATION :**

L'hygiéniste dentaire détermine les données requises, puis recueille et consigne les données subjectives et objectives sur l'état de santé du client, en faisant preuve de jugement professionnel et en utilisant des méthodes conformes aux principes médicaux, légaux et éthiques, dans le but d'établir un profil du client.

L'hygiéniste dentaire analyse et interprète les données à l'aide de ses compétences en résolution de problèmes et ses aptitudes décisionnelles, afin de résumer l'information et de formuler un diagnostic d'hygiène dentaire dans le cadre de ses fonctions.

### **PLANIFICATION :**

L'hygiéniste dentaire, en collaboration avec le client ou son représentant, et au besoin en partenariat avec d'autres professionnels, utilise les données de l'évaluation et le diagnostic d'hygiène dentaire pour établir des buts et des objectifs, choisir des interventions ou des services d'hygiène dentaire, et déterminer les méthodes d'évaluation, afin de composer un plan de soins d'hygiène dentaire.

L'hygiéniste dentaire utilise les renseignements pertinents pour mettre au point des plans qui relèvent de la gestion des pratiques et des compétences professionnelles suivies.

### **MISE EN ŒUVRE :**

L'hygiéniste dentaire met en œuvre ou révisé le plan d'hygiène dentaire en collaboration avec le client ou son représentant et, au besoin en partenariat avec d'autres professionnels. Le plan d'hygiène dentaire peut comprendre des services éducatifs, consultatifs, préventifs, esthétiques et thérapeutiques, visant l'atteinte des objectifs de santé bucco-dentaires et autres.

### **ÉVALUATION :**

L'hygiéniste dentaire évalue l'efficacité de la mise en œuvre du plan de soins, en comparant objectivement les résultats obtenus avec ceux escomptés, afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs de santé bucco-dentaire ont été atteints, pour faire des recommandations au client quant aux soins continus, et pour évaluer ses propres compétences professionnelles.

<b>ÉVALUATION (67 compétences) :</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
1	Évalue les déterminants de la santé (âge, sexe, statut socio-économique, culture, environnement, niveau d'éducation, style de vie, etc.).	
2	Évalue les données épidémiologiques (caries, dents manquantes, plombages, taux de fluorure dans la communauté, etc.).	
3	Évalue les données démographiques (information des clients ou de leur représentant, des dépistages de santé publique, des évaluations basées sur les besoins, des statistiques communautaires, etc.).	
4	Évalue les antécédents de santé (antécédents médicaux exhaustifs).	
5	Évalue les signes vitaux.	
6	Compare les renseignements de santé actuels aux antécédents, s'il y a lieu (antécédents médicaux exhaustifs).	
7	Évalue les effets et interactions pharmacologiques d'après l'état de santé actuel du client (allergies, médicaments, produits homéopathiques, etc.).	
8	Identifie les clients risquant de présenter des urgences médicales.	
9	Évalue les contre-indications au traitement d'après l'état de santé actuel du client (pharmacologie, TB active, hypertension, etc.).	
10	Évalue les facteurs de risque de pathologies autres que la carie et les maladies parodontales (affections systémiques, cancer, etc.).	
11	Identifie les signes de mauvais traitement ou de négligence.	
12	Évalue les facteurs comportementaux chez le client (motivation, croyances, valeurs, fidélité aux traitements, etc.).	
13	Évalue la capacité du client de faire un choix éclairé.	
14	Évalue les antécédents de santé bucco-dentaire.	
15	Évalue les manifestations reliées à la maladie, aux produits pharmaceutiques ou aux produits homéopathiques.	
16	Identifie les préoccupations et les buts du client en matière de santé bucco-dentaire.	
17	Évalue la santé de la région extra-buccale de la tête et du cou.	
18	Évalue l'articulation temporomandibulaire (aisance d'ouverture, déviation, déflexion, etc.).	
19	Évalue les tissus mous intra-buccaux autres que le parodonte.	

<b>ÉVALUATION (67 compétences) :</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
20	Choisit et utilise les indices de santé bucco-dentaires appropriés (indice de plaque, saignements gingivaux, dépistage et enregistrements périodontiques, etc.)	
21	Interprète les indices bucco-dentaires appropriés (indice de plaque, saignements gingivaux, dépistage et enregistrements périodontiques, etc.).	
22	Recommande, choisit et utilise les tests diagnostiques de santé bucco-dentaire appropriés (épreuves microbiologiques, vitalité pulpaire, dépistage de la carie, etc.).	
23	Interprète les tests diagnostiques de santé bucco-dentaire appropriés (épreuves microbiologiques, vitalité pulpaire, dépistage de la carie, etc.).	
24	Évalue le besoin de radiographies pour les soins de santé bucco-dentaires.	
25	Évalue la qualité des radiographies dentaires (cône coupé, couches multiples, mauvais développement, présence d'objets, etc.).	
26	Interprète les radiographies dentaires dans le but de poser un diagnostic d'hygiène dentaire.	
27	Évalue les gencives.	
28	Évalue et classe l'état périodontique (sonde parodontale de la bouche entière, mobilité, furcations, niveau de fixation, os adjacent, présence de maladies parodontales, etc.).	
29	Évalue l'état des implants dentaires.	
30	Évalue les dépôts durs ou mous.	
31	Évalue les tissus durs intra-buccaux (décoloration des dents, caries possibles, tori, etc.).	
32	Évalue l'occlusion (classification, surocclusion, surplomb, occlusion croisée, etc.).	
33	Évalue les habitudes parafonctionnelles (pulsion linguale, bruxisme, abrasion, succion digitale, respiration par la bouche, etc.).	
34	Évalue le besoin d'un appareil dentaire amovible (protecteur buccal, appareil contre le bruxisme, etc.).	
35	Évalue les soins bucco-dentaires administrés par le client.	
36	Évalue les obstacles à une bonne santé bucco-dentaire (facteurs économiques, attitudes, habitudes, valeurs, tabagisme, etc.).	
37	Évalue les facteurs de risque de carie.	

<b>ÉVALUATION (67 compétences) :</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
38	Évalue les facteurs de risque de maladie parodontale (maladies systémiques, respiration par la bouche, tabagisme, etc.).	
39	Évalue les effets de manipulations personnelles des structures buccales sur la santé bucco-dentaire (perçages, tatouages intra-buccaux, modelage de dents, bifurcation de la langue, etc.).	
40	Évalue les effets de prothèses dentaires fixes ou amovibles sur la santé bucco-dentaire (implants, prothèses partielles, prothèses complètes, couronnes, ponts, etc.).	
41	Évalue les effets d'interventions restauratrices antérieures sur le parodonte (débordements, contacts ouverts, etc.).	
42	Évalue les effets du traitement d'orthodontie sur la santé bucco-dentaire.	
43	Évalue les effets des pratiques alimentaires sur la santé bucco-dentaire (nutrition, trouble de l'alimentation, etc.).	
44	Évalue l'exposition au fluorure (taux communautaires, ordonnances, rince-bouche, dentifrice, etc.).	
45	Détermine le besoin de fluorure (caries, désensibilisation, etc.).	
46	Détermine le besoin d'agents de prévention de la carie sans fluorure (rince-bouche à base de chlorhexidine, scellement des puits et fissures, etc.).	
47	Évalue chez le client le besoin de produits pharmacothérapeutiques pendant la prestation des services d'hygiène dentaire (antibiotiques antérieurs, antifongiques, etc.).	
48	Évalue le besoin d'une thérapie de désensibilisation.	
49	Évalue la nécessité d'intervenir en cas de douleur, d'anxiété ou d'inconfort du client (anesthésie locale, anxiolytiques, sédation consciente à l'oxyde nitreux/l'oxygène, soutien, etc.).	
50	Évalue les besoins d'éducation du client en matière de santé bucco-dentaire.	
51	Compare les résultats bucco-dentaires actuels aux antécédents s'ils sont disponibles.	
52	Interprète les données afin de déterminer l'état de santé et les besoins bucco-dentaires du client.	
53	Détermine l'état de santé bucco-dentaire d'une population (c'est-à-dire un groupe de personnes défini).	
54	Évalue le besoin de consultations et d'aiguillage au sein du système de santé.	

<b>ÉVALUATION (67 compétences) :</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
55	Fait preuve de sensibilité à l'égard de la diversité des clients dans le cadre du processus d'hygiène dentaire (culture, langue, incapacité, religion, croyances, style de vie, etc.).	
56	Détermine et utilise des modes de communication appropriés pendant l'ensemble du processus d'hygiène dentaire (verbale, non verbale, écrite, visuelle, électronique, par le biais d'un interprète, etc.).	
57	Met en pratique les principes de communication efficace pendant l'ensemble du processus d'hygiène dentaire (écoute active, réponses réfléchies, etc.).	
58	Consigne au dossier des données pendant l'ensemble du processus d'hygiène dentaire, de manière exacte, lisible, compréhensible et conforme aux lois sur la protection de la vie privée (pendant l'évaluation et le diagnostic, la planification et l'intervention).	
59	Évalue l'environnement de travail quant aux risques (pour les clients, l'hygiéniste dentaire et les autres).	
60	Évalue l'environnement de travail quant aux mesures d'urgence (pour les clients, l'hygiéniste dentaire et les autres).	
61	Identifie et obtient des renseignements scientifiques et professionnels (pertinents pour les clients, pour l'hygiéniste dentaire, pour la pratique, etc.).	
62	Critique l'information scientifique et professionnelle.	
63	Utilise l'information scientifique et professionnelle pertinente dans l'exercice de ses fonctions.	
64	Évalue ses propres compétences et l'assurance de la qualité (par la pratique réfléchie, des autoévaluations en règle, des liens avec un mentor, l'évaluation par des pairs, les commentaires d'un superviseur, etc.).	
65	Connaît et respecte les normes de pratique de l'OHDM pendant l'ensemble du processus de soins d'hygiène dentaire (normes de pratique, code déontologie, lignes directrices, etc.).	
66	Connaît et respecte les lois fédérales et provinciales applicables pendant l'ensemble du processus de soins d'hygiène dentaire (c'est-à-dire en ce qui concerne la protection des renseignements privés, le soin des personnes dépendantes, la protection des enfants, la protection contre les radiations, etc.).	
67	Connaît et respecte les politiques du milieu de travail (méthodes de contrôle des infections, lignes directrices en matière de sécurité, préparatifs d'urgence, etc.).	

<b>PLANIFICATION : (24 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
1	Favorise la participation du client ou de son représentant dans la planification des services et programmes.	
2	Établit des priorités avec le client ou son représentant, en fonction des besoins et des valeurs du client.	
3	Fournit des renseignements au client ou à son représentant, afin qu'il fasse des choix éclairés parmi les interventions possibles (risques, coûts, avantages, pronostic, calendrier, etc.).	
4	Établit des objectifs à court et à long terme avec le client ou son représentant, ainsi qu'avec d'autres fournisseurs de soins de santé, au besoin.	
5	Détermine les résultats escomptés quant aux objectifs des soins bucco-dentaires et au diagnostic.	
6	Choisit des options d'interventions basées sur les résultats cliniques, d'après les données de l'évaluation.	
7	Choisit des options d'interventions de promotion de la santé, d'après les données de l'évaluation.	
8	Identifie les ressources requises pour l'atteinte des objectifs (humaines, financières, matérielles, etc.).	
9	Collabore avec les autres personnes pertinentes pour la planification des services et des programmes (membres de la famille, représentants, fournisseurs de soins de santé, membres de la communauté, clubs de services, autres professionnels, etc.).	
10	Met au point une séquence d'interventions d'après le diagnostic d'hygiène dentaire.	
11	Choisit les produits pharmacothérapeutiques appropriés d'après l'évaluation et le diagnostic d'hygiène dentaire.	
12	Choisit les stratégies appropriées de prise en charge de la douleur (anesthésie locale, soutien, etc.).	
13	Choisit les produits d'anesthésie locale appropriés.	
14	Choisit les techniques d'injection afin de fournir une anesthésie locale appropriée et adéquate.	
15	Communique les plans de services et de programmes aux personnes pertinentes conformément aux lignes directrices de protection de la vie privée (fournisseurs de soins de santé, représentant du client, famille, personnel administratif, etc.).	

<b>PLANIFICATION : (24 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
16	Obtient du client ou de son représentant un consentement éclairé quant au plan d'hygiène dentaire (thérapie, produits pharmacothérapeutiques et d'anesthésie, etc.).	
17	Consigne le plan d'hygiène dentaire (par écrit, sur support électronique, etc.).	
18	Appuie les choix éclairés du client ou de son représentant quant aux interventions (appui émotionnel, disponibilité, etc.).	
19	Adopte les principes des théories du changement afin de faciliter les comportements d'adaptation (modification du comportement, théorie du changement social, etc.).	
20	Révisé les plans de services et programmes au besoin (en fonction des commentaires des clients, des autres personnes pertinentes, de renseignements obtenus durant l'administration des soins ou l'évaluation, etc.).	
21	Dresse un plan écrit concernant le maintien à jour des compétences et les objectifs d'assurance de la qualité.	
22	Établit les indicateurs des résultats escomptés quant aux objectifs de la pratique (affectation des ressources, etc.).	
23	Collabore avec les autres pour créer un milieu de travail positif (respect mutuel, résolution de conflits, promotion du travail d'équipe, etc.).	
24	Fait la promotion de la pratique ou des services individuels conformément aux lois et lignes directrices applicables (plans de mise en marché, cartes d'affaires, programmes d'aiguillage, etc.).	

<b>MISE EN ŒUVRE : (72 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
1	Utilise les principes d'enseignement et d'apprentissage en vue de la formation des clients (pratique clinique, écoles, foires de mieux-être, etc.).	
2	Fournit de l'information sur le lien entre la santé générale et la santé bucco-dentaire (maladie pulmonaire, maladie cardiaque, diabète, faible poids à la naissance, etc.).	
3	Renseigne le client ou son représentant sur la gamme de produits de soins bucco-dentaires disponibles et sur les choix judicieux (brosses à dents électriques, produits pharmacothérapeutiques, rince-bouche, grattoir lingual, etc.).	
4	Enseigne au client ou à son représentant les techniques et stratégies de soins bucco-dentaires.	
5	Enseigne les techniques d'autoexamen bucco-dentaire.	
6	Fournit des renseignements nutritionnels reliés à la santé bucco-dentaire.	
7	Fournit des renseignements et des conseils concernant l'abandon du tabac.	
8	Fournit des renseignements quant aux effets sur la santé bucco-dentaire des drogues à usage récréatif et de la consommation abusive d'alcool.	
9	Enseigne des stratégies de prévention des lésions bucco-dentaires.	
10	Fournit des renseignements sur les traitements dentaires (implants, prothèses, orthodontie, dentisterie restauratrice, endodontie, etc.).	
11	Fournit des instructions quant aux soins bucco-dentaires postopératoires (soins des implants, chirurgie, débridement périodontique, effets de l'anesthésie, etc.).	
12	Fournit des renseignements sur la pathophysiologie des affections bucco-dentaires (interactions entre l'organisme et l'hôte dans les troubles infectieux, manifestations cliniques et modifications physiologiques des organes et des systèmes intervenant dans les maladies aiguës et chroniques).	
13	Fournit des renseignements sur la microbiologie des troubles bucco-dentaires.	
14	Fournit des renseignements sur l'immunologie des affections bucco-dentaires (lien entre les ulcérations superficielles de la stomatite aphteuse et le système immunitaire, etc.).	
15	Fournit des renseignements sur l'histologie et l'embryologie des structures buccales et dentaires (fente palatine, hypoplasie, fluorose, etc.).	
16	Fournit des renseignements sur l'anatomie et la physiologie des structures buccales et dentaires.	

<b>MISE EN ŒUVRE : (72 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
17	Fournit des renseignements sur les schémas d'éruption dentaire et les anomalies connexes.	
18	Fournit des renseignements sur les effets, les interactions et les manifestations orales des produits pharmaceutiques (médicaments ordonnancés, en vente libre et homéopathiques).	
19	Fournit des renseignements sur les services sociaux, de santé et de santé dentaire disponibles (services financiers, transport, ressources communautaires, etc.).	
20	Fait la promotion du mieux-être dans la communauté (pressions en faveur de politiques de santé publique, participation à des conseils et comités, formation, etc.).	
21	Utilise ses connaissances des sciences générales pendant l'ensemble du processus de soins d'hygiène dentaire (connaissances en anatomie, en chimie, en pathologie, en psychologie, en sociologie, etc.).	
22	Applique les principes de contrôle des infections.	
23	Applique les principes d'ergonomie.	
24	Prend en charge la douleur, l'anxiété et l'inconfort du client à l'aide de mesures d'appui ou par l'administration d'une anesthésie locale.	
25	Adapte et applique les techniques cliniques pour les clients ayant des besoins spéciaux (moyens de déplacement, position de l'opérateur, du client, etc.).	
26	Adapte et applique les techniques cliniques aux milieux communautaires (technique aseptique, position de l'opérateur, du client, etc.).	
27	Prend et traite les radiographies intra et extra-orales.	
28	Possède des connaissances de la radiographie numérisée.	
29	Prend des photographies intra et extra-orales.	
30	Utilise ses connaissances de l'anatomie de la dent et du parodonte pendant les débridements périodontiques.	
31	Met en application les principes associés aux instruments manuels (choix d'instrument, etc.).	
32	Effectue des traitements périodontiques non chirurgicaux avec des instruments manuels, en veillant à l'intégrité des tissus mous.	
33	Met en application les principes associés aux instruments automatiques (choix d'instrument, etc.).	

<b>MISE EN ŒUVRE : (72 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
34	Effectue des traitements périodontiques non chirurgicaux avec des instruments automatiques, en veillant à l'intégrité des tissus mous.	
35	Assure les soins thérapeutiques et d'entretien périodontiques.	
36	Applique et retire les pansements périodontiques.	
37	Retire les points de suture.	
38	Utilise les techniques de débridement appropriées pour les implants dentaires et les structures bucco-dentaires connexes.	
39	Retire les dépôts accumulés sur les prothèses et appareils fixes et amovibles.	
40	Utilise les techniques appropriées de polissage et d'enlèvement des taches sur les couronnes (polissage sélectif, Prophy Jet, etc.).	
41	Procède aux applications de fluorure (applications topiques, irrigation sous-gingivale).	
42	Applique les produits pharmacothérapeutiques appropriés (irrigation sous-gingivale, agents de désensibilisation, rince-bouche de chlorhexidine, etc.).	
43	Applique la résine pour le scellement des puits et des fissures.	
44	Surveille l'apparition de réactions secondaires aux interventions chez le client.	
45	Revoit le contour et le fini des restaurations (débordements, margination, etc.).	
46	Pose des restaurations temporaires.	
47	Prend des empreintes dentaires.	
48	Fait des modèles d'étude.	
49	Utilise ses connaissances de l'enregistrement occlusal.	
50	Fabrique des protège-dents.	
51	Utilise ses connaissances des techniques de blanchiment et des produits reliés.	
52	Fabrique des plateaux de blanchiment.	
53	Utilise les techniques d'isolement (Dri-angles, digues, porte-rouleaux de Garmer, etc.).	
54	Défend les intérêts du client (aide à trouver des traitements, communique ses besoins aux autres professionnels de la santé, etc.).	

<b>MISE EN ŒUVRE : (72 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
55	Rapporte tout signe de mauvais traitement ou de négligence conformément aux lois fédérales et provinciales et aux lignes directrices en vigueur.	
56	Met en application les principes de gestion des risques pour la santé et la sécurité des clients (précautions universelles, allergies au latex éventuelles, etc.).	
57	Met en application les principes de gestion des risques pour la santé et la sécurité des praticiens (précautions universelles, etc.).	
58	Veille à la prestation de soins dans les situations d'urgence.	
59	Consigne tous les incidents reliés à la santé et la sécurité.	
60	Collabore avec d'autres pour fournir, maintenir et faire la promotion de programmes de soins de santé bucco-dentaires.	
61	Facilite l'intégration des interventions dans la structure organisationnelle pour les clients d'établissements (soins prolongés, milieux correctionnels, etc.).	
62	Met en application les principes de gestion du temps.	
63	Gère les ressources (allocation budgétaire, gestion de projet, etc.).	
64	Utilise le matériel et l'équipement conformément aux recommandations des fabricants.	
65	Veille au bon état des instruments et de l'équipement (soin de l'équipement de polissage pneumatique, détartreur ultrasonique et embouts, aiguisage des instruments, etc.).	
66	Assure la gestion des substances et déchets dangereux.	
67	Exige des politiques de pratique qui rehaussent la sécurité et la prestation optimale de services d'hygiène dentaire (protocoles améliorés de contrôle des infections, tolérance zéro, etc.).	
68	Défend les intérêts de la profession d'hygiéniste dentaire (au sein de sa pratique, dans la communauté, à l'échelle provinciale, nationale, etc.).	
69	Effectue des interventions d'orthodontie incluant la fabrication et la pose d'appareils d'orthodontie (en collaboration avec le dentiste, l'orthodontiste, etc.).	
70	Fabrique et pose des appareils périodontiques (en collaboration avec le dentiste, le parodontiste, etc.).	
71	Applique toute matière intermédiaire nécessaire (vernis, bases, doublure, mordantage, ciments, etc.), (en collaboration avec le dentiste).	

<b>MISE EN ŒUVRE : (72 compétences)</b>		
<i>L'hygiéniste dentaire :</i>		
72	Place, condense et sculpte directement les matières restauratrices (amalgames, ciment dentaire composite, etc.) en collaboration avec le dentiste).	

<b>ÉVALUATION : (20 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
1	Vérifie que le client a reçu les services prévus.	
2	Utilise des critères mesurables pour l'évaluation des résultats obtenus chez le client (attachement clinique, indices de plaques, etc.).	
3	Évalue la progression des interventions pendant la durée du processus de soins d'hygiène dentaire (efficacité des stratégies de gestion de la douleur, de l'anxiété et de l'inconfort, etc.).	
4	Évalue les résultats bucco-dentaires biologiques et physiologiques des interventions.	
5	Évalue le comportement du client face aux interventions.	
6	Évalue les changements des connaissances et perceptions du client en matière de santé bucco-dentaire.	
7	Évalue l'efficacité à court et à long terme des interventions en comparant les résultats atteints à ceux escomptés (évaluations progressives des interventions périodontiques, réévaluation de l'efficacité d'un programme communautaire, etc.).	
8	Modifie les interventions selon les évaluations progressives et les discussions tenues avec le client ou son représentant.	
9	Modifie les objectifs selon les évaluations progressives et les discussions tenues avec le client ou son représentant.	
10	Évalue le besoin d'interventions d'hygiène dentaire ultérieures.	
11	Évalue le besoin de consultations et de renvois additionnels au sein du système de soins de santé.	
12	Évalue la satisfaction du client ou de son représentant (grâce aux commentaires directs du client, aux sondages de santé communautaire, etc.).	
13	Détermine l'intervalle des soins de suivi d'après les résultats de l'évaluation.	
14	Examine la documentation antérieure afin d'en assurer l'exactitude, la lisibilité, la compréhension et la conformité aux lois de protection de la vie privée.	
15	Évalue sa propre performance professionnelle par rapport aux normes de pratique et au code de déontologie de l'OHDM visant la prestation d'interventions d'hygiène dentaire réussies.	
16	Évalue sa propre performance professionnelle par rapport aux normes de pratique de l'OHDM visant des compétences et une assurance de la qualité accrues et continues.	
17	Évalue les résultats atteints par rapport à ceux escomptés quant aux objectifs de pratique (gestion du temps et des ressources, etc.).	

<b>ÉVALUATION : (20 compétences)</b>		
<b><i>L'hygiéniste dentaire :</i></b>		
18	Surveille et évalue le travail d'orthodontie effectué par l'hygiéniste dentaire (fils qui dépassent, bagues brisées, fermeture, etc.).	
19	Surveille et évalue l'efficacité des appareils périodontiques fabriqués ou mis en place par l'hygiéniste dentaire.	
20	Évalue le travail de restauration effectué par l'hygiéniste dentaire avant le congé (débordements, contacts, occlusion, etc.).	